



Benevolat au sein de la famille

Par **flafone**, le 11/01/2012 à 16:21

Bonjour,

mon mari est auto-entrepreneur graveur et artiste bientôt inscrit à la maison des artistes et il va bientôt ouvrir sa petite galerie d'art café. il est étranger et apprend le français qu'il ne maîtrise pas assez pour travailler lui même dans la galerie. quant à moi, j'ai un emploi et ne peux pas non plus y travailler. mon père à la retraite, de nature très sociable et qui s'ennuie, nous proposait de nous aider en attendant que mon mari se sente à l'aise en français, en travaillant dans la galerie en bénévole. je lisais plusieurs textes à ce sujet pour établir si notre situation relevait du contrat de travail ou non afin de ne pas être dans l'illégalité. je précise que papa ne veut pas de rémunération d'aucune sorte car il veut nous aider et que ce travail le réjouit. je ne vois pas de lien de subordination non plus car c'est lui qui va déterminer les heures d'ouverture (certes régulières) de la galerie et qui s'en occupera pleinement, sans surveillance de notre part, en clair il sera maître à bord. nous lui donnons carte blanche dans l'organisation. je perçois les textes comme étant relativement flous et vraiment au cas par cas, c'est pourquoi je me permets de vous solliciter. je répons volontiers à vos questions si vous avez besoin de plus de précisions. merci par avance. bien cordialement.